

COMMUNIQUE DE PRESSE

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 14 JUIN 2006

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires réunie le 14 juin 2006 a adopté toutes les résolutions qui lui ont été présentées tant à titre ordinaire qu'extraordinaire, à l'exception de la douzième résolution (délégation au Directoire à l'effet d'augmenter le capital au profit des salariés).

Au cours de l'assemblée, Monsieur Fabrice ROSSET, Président du Directoire, a confirmé la stratégie, les résultats financiers et les événements marquants de l'année 2005 ainsi que les perspectives d'avenir du Groupe ADOMOS.

Les actionnaires ont notamment approuvé :

1. A titre ordinaire :

- *les comptes sociaux et consolidés de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005 et l'affectation du résultat, un bénéfice de 2 193 423 euros, au compte de Report à nouveau ;*
- *le renouvellement des mandats du co-commissaire aux comptes titulaire, la société AUDIT ETOILE (anciennement MAILLET & ASSOCIES) et du co-commissaire aux comptes suppléant, Monsieur Jacques BRUNEAU.*

2. A titre extraordinaire :

- *la modification des statuts aux fins de mise en harmonie avec les dispositions de la loi du 26 juillet 2005 pour la confiance et la modernisation de l'économie relatives aux règles de quorum des assemblées ordinaires et extraordinaires ;*
- *les délégations financières résumées dans le tableau ci-après :*

EMISSIONS AVEC DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION			
Titres concernés	Source (N° de résolution)	Durée de l'autorisation et expiration	Montant nominal maximum d'augmentation de capital en euros
Augmentation de capital par émission soit d'actions ordinaires ou valeurs mobilières soit par incorporation de primes, réserves, bénéfices...	8 ^{ème} résolution de l'AGM du 14/06/06	26 mois (14 août 2008)	5 000 000 € ^{(1) (2)}
EMISSIONS SANS DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION			
Titres concernés	Source (N° de résolution)	Durée de l'autorisation et expiration	Montant nominal maximum d'augmentation de capital en euros
Augmentation de capital par émission d'actions ordinaires ou valeurs mobilières par appel public à l'épargne	9 ^{ème} résolution de l'AGM du 14/06/06	26 mois (14 août 2008)	5 000 000 € ^{(2) (3)}
Augmentation de capital par émission d'actions ou valeurs mobilières au profit de catégorie de personnes	11 ^{ème} résolution de l'AGM du 14/06/06	18 mois (14 décembre 2007)	5 000 000 € ⁽³⁾
EMISSIONS RESERVEES AU PERSONNEL			
Titres concernés	Source (N° de résolution)	Durée de l'autorisation et expiration	Caractéristiques
Options de souscription ou d'achat d'actions au profit des salariés	13 ^{ème} résolution de l'AGM du 14/06/06	38 mois (14 août 2009)	10% du capital social ⁽⁴⁾
BSPCE	14 ^{ème} résolution de l'AGM du 14/06/06	12 mois (14 juin 2007)	10% du capital social (plafond fixé à la date de la première utilisation par le Directoire)

⁽¹⁾ Plafond global d'augmentation de capital

⁽²⁾ Ce montant est susceptible d'être augmenté de 15% maximum en cas de demandes excédentaires (10^{ème} résolution)

⁽³⁾ Montant s'imputant sur le plafond fixé à la 8^{ème} résolution

⁽⁴⁾ Montant s'imputant sur le plafond fixé à la 9^{ème} résolution

Le Président du Directoire a confirmé que, comme indiqué aux termes du communiqué de presse du 26 avril 2006, l'activité soutenue au cours du premier trimestre 2006 permettait d'envisager une activité au premier semestre 2006 en forte croissance devant se traduire par une hausse significative du résultat d'exploitation par rapport à celui du premier semestre 2005.

Le développement de l'activité et des résultats du Groupe ADOMOS sera appuyé par la croissance organique et, le cas échéant, des opérations de croissance externes qui seront examinées et réalisées si elles peuvent présenter des impacts positifs à court terme pour la Société et ses actionnaires.

A la suite de questions écrites posées par un actionnaire, le Président du Directoire a rappelé comme précisé dans le communiqué de presse du 5 juin 2006, que la Société communiquait régulièrement des informations financières et juridiques et invitait ses actionnaires à les consulter sur le site de la Société (www.adomos.com), celui d'Alternext (www.alternext.com), celui de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org) et celui du Bulletin des Annonces Légales et Obligatoires (www.balo.journal-officiel.gouv.fr).

A propos de ADOMOS : www.adomos.com/infofi

Code ISIN FR0000044752 et code mnémonique MLADO

ADOMOS, créée en 1999 et cotée sur le marché Alternext d'Euronext Paris SA depuis le 20 juin 2005, est devenue l'un des leaders de la vente d'immobilier d'investissement locatif, notamment défiscalisé. Indépendante des promoteurs, ADOMOS a noué des partenariats solides avec de grands acteurs de la gestion patrimoniale ou immobilière.

Contacts :

Monsieur Fabrice Rosset
Président du Directoire
Tel : 01 58 36 45 00 / Fax : 01 58 36 45 15
fabrice.rosset@adomos.com

[Phi Communication, Catherine Kablé, 01 47 61 89 64, catherine.kable@phi-com.com]